



**COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE
TOGOLAISE**

(Relatif à la condamnation de journalistes)

C'est avec un immense regret que les organisations professionnelles de presse ont appris ce 15 mars 2023, la condamnation à 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 3 millions de fefa et l'émission d'un mandat d'arrêt contre les confrères Ferdinand AYITE et Isidore KOUWONOU, respectivement Directeur de publication et rédacteur en chef du bihebdomadaire « *L'Alternative* ».

Les organisations professionnelles de la presse togolaise condamnent cette décision de justice et élèvent une vive protestation contre cet énième harcèlement contre les confrères dans une affaire qu'on croyait pourtant réglée.

En effet, les confrères Ferdinand AYITE, Isidore KOUWONOU et feu Joël EGAH du journal « *Fraternité* », étaient visés par une plainte en diffamation des Ministres Kodzo ADEDZE du Commerce et Pius AGBETOMEY de la Justice, selon un communiqué du Procureur de la République. Plainte déposée à l'issue d'une émission (« *L'autre journal* ») animée sur la chaîne Youtube du journal « *L'Alternative* ». Cette procédure judiciaire avait abouti à une garde à vue puis une détention des confrères à la prison civile de Lomé.

Les infortunés ont recouvré une liberté provisoire le 31 décembre 2021 après avoir présenté sur leur chaîne des excuses publiques exigées par les deux ministres. C'est avec étonnement que les organisations de presse constatent la remise au goût du jour de cette affaire qu'on croyait pourtant close, d'autant plus qu'à la veille de la libération de nos confrères, le ministre ADEDZE, interpellé sur le sujet lors de son passage dans une émission sur « *Kanal Fm* », avait déclaré urbi et orbi que cette affaire est définitivement close.

Les organisations de presse dénoncent une volonté manifeste de museler le journal « *L'Alternative* » en particulier et la presse togolaise en général, en témoigne le lot de procès intentés ces derniers temps contre plusieurs journaux. Les organisations professionnelles de la presse togolaise attirent l'attention des autorités du pays et de la communauté internationale sur un phénomène attentatoire à la liberté de presse qui consiste à régler des comptes aux journalistes via l'appareil judiciaire.

Les organisations professionnelles de presse sont très préoccupées par la situation délétère dans laquelle végète la presse togolaise. Elles plaident pour la réécriture de l'article 3 alinéa 2 et l'article 156 du Code de la presse et de la Communication.

Pour les organisations de presse

FAIT A LOME LE 16/03/23

OTM Fabrice Petchezi	CONAPP Arimiyao Tchagnao	PPT Isidore Akollor	URATEL Modeste Messanyussu
ATOPPEL Hélène Doubidji	UJIT Abalo Guy Mario	SYNJIT Nephthali Ledy	